



urgent réunion assemblée générale dans deux jours

Par **frank01**, le **11/04/2012** à **22:18**

Bonsoir,

Nous faisons partis d'un lotissement de 6 maisons, nous sommes une association qui comprend un président, un trésorier et un secrétaire.

Dans le règlement intérieur nous devons laisser deux places de parking non clos que nous n'avons pas respecté.

Lors des assemblées nous avons trouvé un arrangement racheter une partie de la voirie qui appartient à l'association.

Tous les membres de l'association étaient d'accord lors d'une assemblée, nous avons convenus d'un prix, nous avons donc engagés des frais de géomètres qui s'élève à 550 euros, cela fait maintenant deux ans que l'un des membres de l'association n'a pas renvoyer sa procuration au notaire pour officialisé l'acte.

Nous avons la réunion extraordinaire dans deux jours et je viens d'apprendre que celui qui n'a pas renvoyer sa procuration ne veut plus signer et qu'il s'oppose à la vente.

Pouvez-vous me dire quels sont mes recours car le notaire nous a dit que la vente été caduque si elle n'avait pas l'accord de tous les participants. Le notaire à toutes les procurations dans son dossier sauf celle de mon voisin rétracta ire.

De plus mon voisin n'est pas venu lors de la dernière réunion et il me semble qu'il n'a pas payé sa cotisation.

Ce même voisin fait des histoires à tout le monde il a déjà 3 mains courantes contre lui

Cordialement

Par **Afterall**, le **12/04/2012** à **10:11**

Bonjour,

Je crains que vous ne pourrez contraindre votre voisin que par la voie judiciaire.